

bileté. Pourquoi ne pas agir franchement à ce sujet? Dans son programme de 1919, programme qui a été si souvent cité en cette Chambre, le parti libéral a déclaré explicitement qu'il est en faveur du libre-échange et d'un tarif moins élevé, cependant, on a établi, avec chiffres à l'appui, qu'une différence n'exédant pas 1 ou 2 p. 100, sur la totalité, existe entre le tarif en vigueur et celui qui existait sous le régime conservateur.

M. McLEAN (Melfort): Avec quelle année du régime conservateur établissez-vous la comparaison?

M. LUCAS: Je prends la moyenne des droits.

M. McLEAN (Melfort): Pour quelles années?

M. LUCAS: Si l'honorable député se réfère aux chiffres fournis par le Bureau des statistiques, et prend la moyenne des droits depuis 1863 environ, ou depuis l'établissement du premier tarif douaier, et compare les moyennes avec toutes ces années, il s'apercevra, je crois, que mon assertion est joliment corroborée.

M. McLEAN (Melfort): Non, certes.

M. LUCAS: Le budget de 1926 fournit un excellent exemple de cette façon de jongler avec le tarif. L'honorable député de Macleod (M. Coote) présenta une résolution en 1925 pour demander un dégrèvement sur les automobiles. Quand la résolution fut mise aux voix, elle reçut plus d'appui de la députation à ma droite que de la députation ministérielle, et le compte rendu me donne raison à cet égard. Cependant, c'était un très faible appui. L'année suivante, l'honorable député de Macleod présenta de nouveau une résolution pour dégrever les automobiles. Cette fois, le Gouvernement la fit sienne et opéra une réduction uniforme de 15 p. 100 du droit sur les automobiles valant \$1,200 ou moins. Or, nos amis les libéraux assurent à leurs électeurs et au public en général que le droit sur les automobiles est uniformément réduit de 15 p. 100. Ils ont raison de parler d'un retranchement de 15 p. 100, mais constatons-nous une diminution de 15 p. 100 dans le prix actuel des automobiles? Pas plus tard qu'hier soir, l'honorable député de Macleod a consigné au hansard les prix pour les automobiles, et la réduction au lieu d'être de 15 p. 100 comme on le prétend, n'est que de 5 p. 100. Ce peut être une excellente tactique de parti, mais ce n'est certes pas une attitude courageuse ou virile envers le peuple.

Nous en venons au budget actuel, et au premier coup d'œil, on est porté à croire à

[M. Lucas.]

des remaniements assez radicaux. Mais un examen plus attentif révèle que les remaniements équivalent à peine à un nouveau classement pur et simple, et aucun ministre ne nous a encore exposé la portée exacte de ces modifications. Nous constatons la substitution de 159 articles aux 122 articles éliminés. Le budget a l'air d'un luxe d'étalage pour masquer les tablettes vides. Cette façon de traiter le tarif me rappelle la réception d'un présent à la Saint-Valentin. A mesure qu'on enlève les unes aurès les autres les enveloppes de beau papier coloré, on est animé par l'espoir de trouver un article de valeur à l'intérieur, mais l'espoir se dissipe vite quand on voit que le contenu n'est qu'une cigarette vite consumée en quelques bouffées. Examinez tous les dégrèvements effectués par le Gouvernement, et vous verrez que les fabricants ont obtenu chaque fois un dédommagement qui contrebalance dans la pratique la réduction de droit. Si le ministère juge cette conduite nécessaire, alors, dis-je, c'est la disparition virtuelle de la théorie libérale. J'ai toujours compris que d'après l'exposé de cette doctrine devant le peuple, les fabricants ou la haute finance prélèvent un trop fort tribut sur les masses. Et cependant le Gouvernement a beau réduire les droits, il accorde toujours aux grands intérêts financiers quelque dédommagement qui leur assure le même degré de protection. Si après plusieurs années d'administration, les libéraux constatent que des dégrèvements sont dans l'intérêt bien entendu des Canadiens, personne n'y trouvera à redire, s'ils prennent une attitude franche et le proclament. J'affirme sans crainte de me tromper que, depuis l'établissement de la Confédération, aucune question n'est plus discutée que le tarif, et cependant une résolution paraît aussi lointaine.

Abordons la question de la diminution de l'impôt sur le revenu. Je suis opposé à ce dégrèvement, mais la chose la plus grave à le tarif, et cependant une solution paraît aussi lointaine.

C'est l'intention du gouvernement fédéral de continuer à alléger graduellement le fardeau de l'impôt sur le revenu.

A mon avis, l'impôt sur le revenu est la taxe la plus équitable qu'on ait imaginée, parce qu'elle retombe le plus lourdement sur les contribuables le plus en état de payer. Quelqu'un a déjà dit dans ce débat que la Grande-Bretagne retire une très large proportion de ses revenus, 45 p. 100 de l'impôt sur le revenu. Les Etats-Unis retirent de ce chef 65 p. 100 de leurs revenus, a-t-on dit, tandis que le Canada en retire moins de 14 p. 100. Si le Gouvernement diminue ou élimine l'impôt sur le